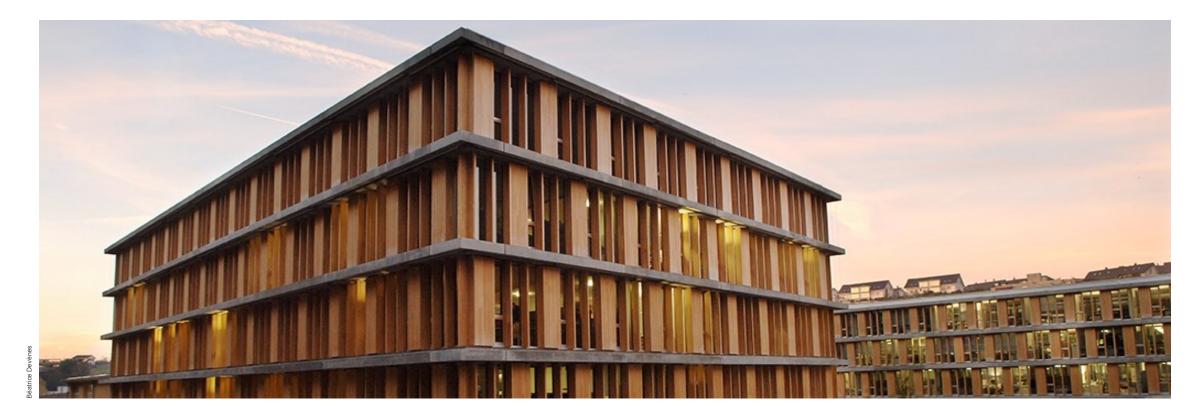


Confederaziun svizra

Bundesamt für Energie BFE Office fédéral de l'énergie OFEN Ufficio federale dell'energia UFE Uffizi federal d'energia UFE



WEBINAIRE GAINS D'EFFICACITÉ ANNONCE DES MESURES ANTÉRIEURES



WEBINAIRE

Pendant tout le webinaire

- Pas de caméra ni de microphone
- Posez votre question directement dans le canal Q&R

Pendant la session de questions-réponses

Les questions de Q&R sont traitées les unes après les autres



TABLE DES MATIÈRES

- Principes de base
- Mesures
- Renseignements et exécution
- "Quoi" en détail
- "Comment" en détail
- Questions et réponses



PRINCIPES DE BASE

- Pourquoi reconnaître les efforts passés des fournisseurs d'électricité
- Qui les fournisseurs d'électricité qui ont mis en œuvre des mesures auprès des consommateurs finaux en Suisse (01.01.2022 - 31.12.2024).
- Quoi quelles informations et quels documents, au minimum
 - Brève description et comparaison avec les meilleures solutions disponibles
 - Explications sur la détermination de la consommation d'électricité avant/après
 - c. Explication sur la délimitation par rapport aux mesures non imputables
- Comment formulaire de transmission électronique (PrivaSphere TM)
- Quand Jusqu'au 30 avril 2025



MESURES

Standardisé (MS)

- Exigences spécifiées (art. 51b OEne)
- Preuves établies
- Une conformité partielle aux exigences ou aux preuves doit être notifiée et vérifiée.

Les mesures antérieures pour lesquelles l'OFEN a défini une MS doivent être déclarées en tant que telles.

Non standardisé (NSM)

- Vérification de l'éligibilité (art. 51b OEne)
- Des preuves supplémentaires peuvent être demandées

Dans les deux cas, la délimitation par rapport aux mesures non imputables selon l'art. 51c OEne doit être confirmée



RENSEIGNEMENTS ET EXÉCUTION

Secrétariat (Bureau EffEI)

- CimArk SA à partir du 1er mars 2025
- Premier point de contact en cas de questions (renseignements par téléphone et par écrit)
 - Courrier électronique info@effel.ch
 - Téléphone +41 58 332 22 83

Examen

- Vérification de l'éligibilité de l'annonce
- Eventuelles questions-réponses (via la personne de contact indiquée)

Important L'annonce est facultative mais ne peut être effectuée que jusqu'au 30 avril.



QUOI EN DÉTAIL

Description (let. a)

- SM : protocole d'économie rempli
- NSM: brève description de la mesure et comparaison avec les meilleures solutions disponibles (longueur: ½ page A4 au maximum)

Consommation d'électricité (let. b)

- SM : les justificatifs mentionnés dans le protocole d'économie (nécessaires lors de l'annonce)
- NSM : une explication décrivant les économies déclenchées (taille : maximum 2 pages A4)

Délimitation avec les mesures non imputables (let. c)

- Explication de la manière dont la mesure se distingue des mesures non imputables.
- Taille : 1 page A4 maximum



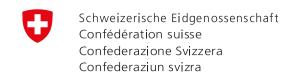
COMMENT EN DÉTAIL

- Formulaire de transmission électronique (PrivaSphere)TM
- Site web de l'OFEN sous <u>transmission électronique</u>
- Une technologie par formulaire de transmission
- Une annonce par mesure
 - La quittance reportant date et heure est générée automatiquement après la transmission et doit être téléchargée.
 - Des corrections <u>doivent</u> être signalées <u>par e-mail</u> au bureau EffEl.
- Décision le 30 novembre 2025



PLUS D'INFORMATIONS

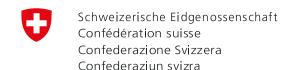
- Site web de l'OFEN
 - Guide
 - FAQ
 - Directive
- Site web du bureau EffEl (à venir)
 - FAQ
 - Autres



Bundesamt für Energie BFE Office fédéral de l'énergie OFEN Ufficio federale dell'energia UFE Uffizi federal d'energia UFE



QUESTIONS ET RÉPONSES



Bundesamt für Energie BFE Office fédéral de l'énergie OFEN Ufficio federale dell'energia UFE Uffizi federal d'energia UFE



Merci beaucoup

E-mail: info@effel.ch / Téléphone: +41 58 332 22 83